

CERCLE GENEVOIS DE PREVENTION

Du bâtiment et du génie civil

www.cgp.ch



Mémo d'utilisation

LE PLAN D'HYGIENE ET DE SECURITE

Pourquoi un Plan d'hygiène et de sécurité

Le plan d'hygiène et de sécurité ci-après PHS a pour but de prévoir les mesures à mettre en place afin de maîtriser les risques et les situations découlant des activités sur le chantier.

Le PHS est également le support de base qui va permettre à l'encadrement du chantier d'instruire les travailleurs sur les risques prévus ainsi que sur la vie sociale du chantier.

Enfin, le PHS est un des moyens de répondre à la réglementation dans le sens des mesures à prendre pour garantir la sécurité et la santé des travailleurs.

Les abréviations utilisées dans ce mémo

PHS	Plan d'hygiène et de sécurité
OPA	Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles
OTConst	Ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs dans les travaux de construction
Tab	Touche de tabulation

Important

Les divers chapitres figurant dans ce document ont soigneusement été étudiés afin de satisfaire aux ordonnances et autres textes légaux en vigueur. Avant de supprimer ou de modifier un paragraphe, informez-vous.

Afin que le chantier dispose dès le premier jour des informations relatives aux mesures d'urgence en cas d'accident, le PHS a été divisé en plusieurs parties :

1 ^{ère} partie	Renseignements généraux Premiers secours Données générales Divers	Peut être rapidement éditée. Afin d'assurer les mesures d'urgence, cette 1 ^{ère} partie doit arriver sur le chantier au moment de l'installation de chantier en même temps que la première équipe.
2 ^{ème} partie	Affichage Déclaration d'accident	Peut également être éditée en même temps que la première partie.
3 ^{ème} partie	Convention avec le Maître d'ouvrage Evaluation des risques	Doit être établie avant le début des travaux. Partie évolutive du PHS.
4 ^{ème} partie	Listes de contrôle	A utiliser selon les besoins
5 ^{ème} partie	Documentation, registres	A utiliser selon besoins

Utilisez toutes les possibilités

Lorsque vous chargez les fichiers du PHS sur votre disque dur, des outils d'aide accompagnent la 1^{ère} partie (appelée également « renseignements généraux »). Ils sont à votre disposition afin de simplifier la préparation de votre chantier. Vous chargez également des fichiers qui vous simplifient la préparation de votre chantier soit :

- Des documents à afficher
- Des documents de travail
- Des listes de contrôle du matériel
- Des panneaux de sécurité
- Des textes de lois
- Des formulaires pour évaluer vos risques

Parcourez les différentes rubriques en vous servant de la souris, des touches de direction ou de la touche **Tab**

Afin de répondre aux questions récurrentes, des commentaires sont introduits directement dans le programme. Vous avez accès à ces commentaires en appuyant sur la touche **F1** lorsque vous vous trouvez sur certains champs.

Vous disposez aussi, de textes d'aide apparaissant au bas de votre écran sur la ligne d'état. Enfin, des menus déroulants vous facilitent le travail en vous proposant un choix de réponses possibles.

À propos des outils d'aide

Les documents à afficher :

- En cas d'accident : Cette affiche a été épurée au maximum afin qu'en cas de problème l'utilisateur puisse aller directement à l'essentiel.
- En cas d'incendie : Qui appeler et que faire en cas d'incendie à utiliser selon les besoins.
- En toute sécurité : Quelques points importants afin de travailler en toute sécurité.
- Produits dangereux : Comprendre les symboles de ces produits.
- Règlement du chantier : A commenter aux travailleurs et afficher sur tous les chantiers.

Les documents de travail

- La convention : Une réponse à l'article 3 de l'ordonnance sur les travaux de construction.
- La déclaration d'accident « interne » : Pour récolter un maximum d'informations au moment de l'accident. Bon début pour une analyse ...
- La liste des fournisseurs : Pour se simplifier la vie.
- La liste des sous-traitants : Pour se simplifier la vie.
- Registre des instructions : Pour répondre à l'article 6 de l'OPA (ordonnance sur la prévention des accidents)
- Registre des observations : Pour donner la possibilité aux organes d'exécution, autres organismes et personnes d'y apposer des remarques ou suggestions.
- Formulaires d'évaluation des risques (voir dernière page) : A utiliser à chaque opération.

Les listes de contrôle du matériel

- Avant le début du chantier, planifiez les contrôles à opérer sur vos machines. Ces listes de contrôles sont là pour vous aider.

Les panneaux de sécurité

- Ces panneaux sont à votre disposition soit :
 - pour les utiliser sur un plan d'installation de chantier
 - pour les imprimer afin d'être affichés sur le chantier.

Les textes de lois

- Tous les principaux textes légaux directement à votre portée lorsque vous préparez votre chantier.

Les clés pour réussir votre PHS

LA PROTECTION

Le code de protection est « PHS » en majuscule.

Pour ôter la protection :

Outils – ôter la protection

Pour mettre la protection :

Outils - protéger le document – cliquez dans formulaire – mot de passe(facultatif)

LA SAUVEGARDE

Afin de vous éviter des désagréments, à la première utilisation, nous vous recommandons d'effectuer une copie de sauvegarde du PHS sur votre disque dur.

L'ADAPTATION

Dès lors vous pourrez à loisirs transformer le modèle de base sans craindre de perdre l'original.

LES COULEURS DE L'ENTREPRISE

Le PHS est construit sur une base Word vous n'aurez aucun problème à le transformer afin de l'identifier à votre entreprise. Vous pourrez par exemple, insérer votre logo et votre adresse. Dès que cela est fait, effectuez une sauvegarde que vous nommerez autrement que le PHS de base.

COPYRIGHT

Ce PHS est gracieusement mis à disposition par le Cercle genevois de prévention.

Aucun copyright n'est déposé. Vous pouvez copier, distribuer, ou modifier à votre convenance, tous les documents mis à disposition par le CGP.

RESPONSABILITES

Ce PHS n'est pas un document officiel. C'est un outil mis à disposition par le CGP pour vous aider à préparer vos chantiers. En aucun cas le CGP est responsable de l'utilisation que vous en ferez.

Utilisez le PHS

Lorsque les étapes ci-dessus ont été effectuées vous pouvez commencer à préparer votre chantier.

*Les nouveautés par rapport à la version 1.3 sont encadrées

Page 1

En plus d'être la carte d'identité de l'entreprise, cette page indique quelles sont les personnes qui ont conçu le document et à qui celui-ci va être distribué.

*quelle est la personne chargée de la sécurité au travail et de la santé présente sur le chantier (OTConst art. 4 al. 1)

Page 2

Table des matières : ne pas oublier de la compléter en fonction des ajouts que vous aurez jugé nécessaires.

1.1.1 Carte d'identité du chantier

1.1.2 Coordonnées de la direction des travaux

* Données relatives à la convention entre le maître de l'ouvrage et l'entrepreneur (OTConst art. 3 al. 2)

1.1.3 Sous-traitants

*Le paragraphe renvoie au tableau des entreprises sous-traitantes

1.1.4 Entreprises tierces

* Questions relatives à la coactivité (OPA art. 9)

1.1.5 Collecte des données

* Le chantier met à la disposition des personnes ayant des remarques à formuler un registre des observations sur lequel elles peuvent se manifester. Ne pas oublier de numérotter les pages.

1.1.6 Gestions de la sécurité

*Ce paragraphe est une partie de la réponse à apporter à l'art. 3 de l'OTConst

1.1.7 Informations et instructions

Ce chapitre répond à l'art. 6 de l'OPA.

*Le chef de chantier conserve un relevé consignant le nom des personnes ayant reçu une instruction.

1.1.8 Horaires de travail

A contrôler et modifier si nécessaire.

1.2 Premiers secours

1.2.1 Urgences

Indiquez où seront affichées les informations d'urgence

1.2.2 Indiquez quelles boîtes de pharmacies sont prévues sur le chantier

1.2.3 Coordonnées du centre de soins le plus proche

1.2.4 Coordonnées des secouristes

1.2.5 Que faire après l'accident ?

*Afin d'éviter des confusions au moment de l'accident, les numéros de tél. de la Suva ou de l'inspection des chantiers ont disparus de l'affiche « En cas d'accident »

1.3.1 Protection incendie

*Le 118 a été remplacé par le 144. la question est posée en ce qui concerne les procédures d'alarme et d'évacuation

1.3.2 Services publics

*Ont été ajoutés : gazoduc et fibre optique

1.3.3.1 Signalisation chantier

*En plus, vitesse de circulation des véhicules limitée à

1.3.3.2 Signalisation routière

1.3.4 Cantonnements

*Il n'est plus nécessaire d'indiquer le nombre de m² en ce qui concerne les vestiaires et les réfectoires

1.3.5 Electricité

1.3.6 Accès

* nouveau : ligne n°

1.3.7 Equipements individuels

*La distinction entre intérimaire et travailleur de l'entreprise a été supprimée

1.3.8 Informations météo

* adresse Internet et fax – notions de vitesse du vent

1.3.9 Environnement

La notion environnement englobe la gestion des déchets, le stockage, l'utilisation et l'élimination des produits dangereux et les nuisances exportées au voisinage.

1.4. Divers

Chapitre ouvert à disposition.

1.4.2 Lois prescriptions et règlements

Listes des principaux textes légaux applicables sur le chantier.

exemples

EVALUATION DES RISQUES

RISQUES DECOULANT DES REGLES DE L'ART

Chantier : DE LA GARE		Etape : 2EME ETAGE					
Etat au : 28.03.2003		XGGH	1				
DEROULEMENT	MOYENS DE CONSTRUCTION	RISQUES PREVISIBLES	* Exp.	MESURES	QUI	QUAND	VISA
Récupération de l'attache volante suspendue à la console 	Grue à tour Console XY Garde-corps métal.	Chute au vide Ecrasement des doigts		Garde-corps en place Gants de protection Crochet sur le filin pour guider l'attache volante	Dupont Tous Mat.	Toujours Toujours toujours	X X x